



VILLE de NERSAC
16440

Procès-Verbal du conseil municipal

du 06 avril 2023

Membres présents :

Barbara COUTURIER, Maire,

ALQUIER Séverine, BARBIER Pascal, BOUSIQUE Fabrice, CANDIAL Sandra, MONNEREAU Alain, Adjointes,

BUILLES Claude, CYPRYK Cécile, FERNANDES Mario, GOMEZ Sylvie, LALANDE André, MONGRENIER Jonathan, MONTEIL Marie-Claude, RIVIERE Madeleine, Conseillers municipaux.

Membres absents et/ou excusés :

GERARDI Bertrand (E)

Membre ayant donné pouvoir :

BLONDIAUX Tancrède donne pouvoir à BOUSIQUE Fabrice ;

JUTAN Sandrine donne pouvoir à BARBIER Pascal ;

MOREAU Stéphanie donne pouvoir à ALQUIER Séverine ;

LAPEYRONNIE Isabelle donne pouvoir à Barbara COUTURIER ;

Secrétaire de séance : FERNANDES Mario

Madame le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil municipal et aux administrés qui se sont déplacés.

Pour ce conseil :

Tancrède BLONDIAUX a donné pouvoir à Fabrice BOUSIQUE.

Stéphanie MOREAU a donné pouvoir à Séverine ALQUIER.

Isabelle LAPEYRONNIE a donné pouvoir à Barbara COUTURIER.

Sandrine JUTAN a donné pouvoir à Pascal BARBIER.

Madame le Maire informe que ce conseil est consacré aux finances et plus particulièrement aux votes des Budgets 2023. Elle rappelle que ce conseil fait suite à la commission des finances qui s'est réunie le 28 mars 2023.

Elle laisse la parole à Pascal BARBIER

Présentation et vote du budget primitif communal - exercice 2023
Rapporteur Monsieur Pascal BARBIER
(Délibération 2023-02-08)

Après la présentation du budget communal par Monsieur Pascal BARBIER, et des éléments le constituant :

❖ Excédent de fonctionnement reporté 002	838 126.63 €
❖ Excédent d'investissement reporté 001	275 084.34 €
❖ Montant des restes à réaliser	- 216 589.00 €
❖ Apport obligatoire au 1068	0.00 €
❖ Budget équilibré en fonctionnement	3 948 860.63 €
❖ Budget équilibré en investissement	2 139 617.96 €

Il est précisé que pour l'exercice 2023 en section d'investissement les dépenses et les recettes s'exécuteront par chapitre et par opération.

Au regard de la présentation des éléments du budget, et de l'équilibre des dépenses et des recettes proposées, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget communal - exercice 2023.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- ⇒ Pour : 14
- ⇒ Contre : 3 (FERNANDES.M, LALANDE.A et RIVIERE.M)
- ⇒ Abstention : 1 (MONGRENIER J.)

- Approuvent le budget présenté en équilibre dépenses / recettes en fonctionnement et en investissement ;
- Autorisent le Maire à signer et effectuer toutes démarches pour la bonne exécution de ce dossier.

Présentation et vote du budget régie transport scolaire - exercice 2023
Rapporteur Monsieur Pascal BARBIER
(Délibération n° 2023-02-09)

Après la présentation du budget Régie de Transport par Monsieur Pascal BARBIER, et des éléments le constituant :

❖ Excédent de fonctionnement reporté 002	9 486.49 €
❖ Excédent d'investissement reporté 001	29 144.06 €
❖ Budget équilibré en fonctionnement	37 100.00 €
❖ Budget équilibré en investissement	29 144.06 €

Au regard de la présentation des éléments du budget, et de l'équilibre des dépenses et des recettes proposées, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget de la régie de transport - exercice 2023.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- ⇒ Pour : 14
- ⇒ Contre : 3 (FERNANDES.M, LALANDE.A et RIVIERE.M)
- ⇒ Abstention : 1 (MONGRENIER J.)

- Approuvent le budget présenté en équilibre dépenses / recettes en fonctionnement et en investissement ;
- Autorisent le Maire à signer et effectuer toutes démarches pour la bonne exécution de ce dossier.

Présentation et vote des taux des taxes - tableau 1259
Rapporteur Monsieur Pascal BARBIER
(Délibération 2023-02-10)

Pascal BARBIER, adjoint au maire en charge des finances, présente au conseil municipal les bases d'imposition et les taux votés en 2022 et les propositions pour l'année 2023, sachant qu'il n'est pas proposé d'augmentation des taux.

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence pour 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits de référence
Taxe foncière (bâti)	3 094 385	44.07	4 326 000	1 906 468 €
Taxe foncière (non bâti)	30 966	39,59	32 900	13 025 €
Taxe d'habitation (TH)	98 492	48.19	105 485	12 637 €
				1 932 130 €

Pascal BARBIER propose de voter les bases et taux ci-dessus, pour l'exercice 2023 soit :

- ⇒ Taxe foncière (bâti) : 44.07 % sur une base prévisionnelle 2023 de 4 326 000 €
- ⇒ Taxe foncière (non bâti) : 39,59 % sur une base prévisionnelle 2023 de 32 900 €
- ⇒ Taxe d'Habitation (TH) : 48.19 % sur une base prévisionnelle 2023 de 105 485 €

Produits attendus : 1 932 130 € + allocations compensatrices : 883 856 € - contribution coefficient correcteur - 807 821 € = total fiscalité prévisionnelle 2023 : 2 008 165 €

Article 73111 = 1 124 309.00 €uros
Article 74834 = 883 856.00 €uros
Soit un total de : 2 008 165.00 €uros

Monsieur Pascal BARBIER demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- Pour : 15
- Abstention : 3
- Contre : 0

Tarifs communaux 2023
Rapporteur : Monsieur Pascal BARBIER
(Délibération 2023-02-11)

Madame le Maire propose pour l'année 2023, l'augmentation des tarifs communaux pour les services ci-dessous afin de tenir compte des augmentations en matière d'électricité, de gaz et des produits alimentaire.

- Location des salles communales ;
- Repas scolaire et transport scolaire ;
- Marché hebdomadaire ;

Vous trouverez les propositions suivant les annexes jointes.

Madame le Maire propose que ces nouveaux tarifs entrent en vigueur au 1^{er} mai 2023.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à :

Pour 15

Abstentions 3 (LALANDE A., FERNANDES M., et RIVIERE M.)

Contre 0

Les membres de l'opposition précisent qu'ils s'abstiennent sur le vote des tarifs des jardins familiaux.

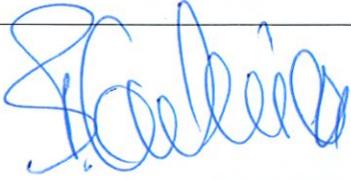
⇒ De valider les tarifs 2023 à compter du 01^{er} mai 2023 concernant les services :

- Location des salles communales ;
- Repas scolaire et transport scolaire ;
- Marché hebdomadaire ;

⇒ Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents qui seront nécessaires pour la bonne fin de ce dossier.

QUESTIONS POSÉES PAR L'OPPOSITION CONSTRUCTIVE

Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10 Secrétaire de séance	Le Maire
 Mario FERNANDES	 Barbara COUTURIER